



CATÉGORIE C

Mensonge d'Etat

Le 28 juin dernier, de nouvelles grilles pour les catégories C ont été proposées par la Direction Générale de la Fonction Publique (DGAFP). La CGT n'a pas trouvé ces propositions à la hauteur des exigences des salarié-es. Néanmoins, elles auraient représenté une augmentation réelle de salaire pour certains agents.

Le 9 juillet, ce qui était considéré comme une avancée a tourné au fiasco, avec la présentation des conditions de reclassement de la grille actuelle à la nouvelle grille au 1er janvier 2014.

LA CGT A REFUSÉ QUE LES AGENTS DE LA CATÉGORIE C SOIENT ENCORE UNE FOIS LES DINDONS DE LA FARCE ET A DEMANDÉ AU GOUVERNEMENT DE REVOIR SA COPIE !

Le 23 juillet, la DGAFP a présenté la même grille, en éliminant quelques reclassements d'échelons qui n'apportent qu'un seul point d'indice.

La CGT a vivement fait savoir son opposition à cette proposition toujours aussi inacceptable pour les agents ; un grand nombre d'entre eux auraient été reclassés à un, voire plusieurs échelons inférieurs à celui qu'ils détiennent dans la grille actuelle.

Exemples :

► Un agent ayant atteint le 5^e échelon de l'échelle 4 avec 12 ans d'ancienneté à l'indice majoré 314 (aide-soignant classe normale) serait reclassé au 2^e échelon de l'échelle 4 à l'indice majoré 322 (gain indiciaire 37,04 € brut sans ancienneté conservée).



QUAND ON SAIT QUE POUR ÊTRE PROMU-E À L'ÉCHELLE 5 (AIDE-SOIGNANT-E DE CLASSE SUPÉRIEURE) IL FAUT AVOIR ATTEINT L'ÉCHELON 5 DE L'ÉCHELLE 4, ON SE REND COMPTE DU RECUIL SANS PRÉCÉDENT INFLIGÉ AUX AGENTS !!!

► Un agent ayant atteint le 10^e échelon de l'échelle 5 à l'indice majoré 379 serait reclassé au 9^e échelon de l'échelle 5 à l'indice majoré 379 (gain indiciaire 0 € avec ancienneté acquise).



C'EST INADMISSIBLE !!!



**Non, Madame la Ministre,
le compte n'y est toujours pas !...**

Les salariés de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ne demandent pas l'aumône ! Ils exigent de réelles revalorisations salariales leur permettant tout simplement de vivre. Ils exigent que leurs diplômes soient reconnus à leur juste valeur. Ils ne veulent pas d'un tour de passe-passe, qui consisterait à leur donner 2 ou 3 points d'indice supplémentaires en leur faisant perdre 10, voire 12 ans de carrière.

DE QUI SE MOQUE-T-ON ?!

C'est en quelques phrases ce que la CGT a fait savoir au Ministère. Devant cette opposition majeure, le Chef de cabinet de la Ministre a indiqué qu'il retirait la proposition de nouvelle grille temporaire, et qu'une réunion serait convoquée début septembre pour présenter le dispositif retenu.

**POUR LA CGT, LE TEMPS DES DEMI-MESURES
ET DU DIALOGUE SOCIAL BIAISÉ EST TERMINÉ.
L'intervention des personnels est nécessaire
pour sortir de l'austérité !**

**LUTTER
PLUS
pour
GAGNER PLUS**

**LA CRISE C'EST EUX,
LA SOLUTION C'EST NOUS TOUS !**

**MOBILISONS NOUS, EN COMMENÇANT
PAR LE 10 SEPTEMBRE !**



Bulletin de contact

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Age : _____ Profession : _____

Tél : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement (nom et adresse) : _____

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

A retourner à :

Fédération CGT Santé Action Sociale 263 rue de Paris - Case 538
93515 MONTREUIL CEDEX - orga@sante.cgt.fr